



ENSEMBLE, CONSTRUISONS
LE TERRITOIRE DE DEMAIN

Réunion du Bureau du Syndical mixte

PROCES VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU LUNDI 19 FEVRIER 2018

N° d'ordre : 18

Approuvé le :

PROCES VERBAL SOMMAIRE DU BUREAU
SEANCE DU LUNDI 19 FEVRIER 2018

Etaient présents(es) (11)

Philippe **GRAS**, Président

André **BRUNDU**, Pierre **GAFFARD-LAMBON**, Jean-François **LAURENT**, Laurent **PELISSIER**, Gaëtan **PREVOTEAU**, Fabienne **RICHARD**, Vice-Président(e)s

Vincent **ALLIER**, Jean-Pierre **BONDOR**, Laurent **BURGOA**, Jean-Baptiste **ESTEVE**,
Conseillers syndicaux présents

Etaient représentés(ées) (0 pouvoir)

Etaient excusés(ées), absents(es) (7)

Bernard **CLEMENT**, Jean-Jacques **GRANAT**, Juan Antoine **MARTINEZ**, Vice-Président(e)s,

Ivan **COUDERC**, Robert **HEBRARD**, Olivier **PENIN**, Jean-Noël **RIOS**, Conseillers(ères)
syndicaux(ales) excusé (e)s

Membres afférents : 18 Membres en exercice : 18

Invités présents :

PROCES VERBAL SOMMAIRE DU BUREAU
SEANCE DU LUNDI 19 FEVRIER 2018

Le lundi 19 février 2018 à 18 heures, s'est réuni à Nîmes, au 1 rue du Colisée - bâtiment du Colisée II (salle Yannicopoulos), le Bureau du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard, dûment convoqué le mercredi 31 janvier 2018.

Début de la séance : 17h58

(l'ordre de l'ordre du jour ne sera pas respecté)

Approbation des PV des bureaux du :

- 12 juin 2017
- 20 septembre 2017
- 20 novembre 2017

N°	TITRE DE LA QUESTION
1	<p><u>Présentation par le groupe BRL du futur schéma d'irrigation</u></p> <p>Introduction : Monsieur Philippe GRAS, Président du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard</p> <p>Cette question a été mise à l'ordre du jour car le Département avait organisé il y a quelques temps de ça une réunion sur la problématique « sécheresse d'irrigation en eau brute et de réseaux BRL ».</p> <p>Dans la perspective de lancer un Schéma d'Aménagement au niveau départemental, une présentation avait été faite par le Directeur du Groupe BRL, Monsieur Jean-François BLANCHET.</p> <p>Celle-ci ayant été remarquable, le Président a demandé au Groupe BRL de venir, ce jour, l'exposer aux membres du Bureau. Ceci pourrait conditionner la rédaction de certaines orientations et objectifs de notre futur SCOT.</p> <p><u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur BELLUAU, Directeur adjoint de l'aménagement - Groupe BRL</p> <p style="text-align:center"><u>Projection d'un power-point :</u></p> <p style="text-align:center"><u>Gestion durable de la ressource en eau brute dans le Gard</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Le Réseau Hydraulique Régional dans le Gard</u> Développer le territoire en préservant les ressources locales (Réseau Hydraulique Régional 120 000 ha de surfaces « irrigables ». 40% dans le Gard)• <u>Le Rhône, ressource sécurisée du RHR</u> (Rhône 130 à 150 Mm3. 75% des volumes totaux du RHR)• <u>Les grands enjeux du RHR dans le Gard</u> <ul style="list-style-type: none">- Enjeux agricoles (95% des 40 % des surfaces équipées du RHR situées dans le Gard, se situent sur le Sud-Gard) <p><u>env : 17 000ha irrigués</u></p> <p>Vergers = 40% Légumes = 20% Gr.cult./semences = 10% Vignes = 25%</p> <p>3 300 clients agricoles 47 000 m3/h souscrits</p>

25 32 Mm3 distribués

- **Les équipements récents** : 1 000 ha nouveaux réseaux entre 2011 et 2016
(Extension du RHR sur le Nord sommiérois)
Nords sommiérois : 1 000 ha en 2000
Nords sommiérois : 500 ha en 2016
Gallician : 150ha
Rétablissements CNM 350 ha

Enjeux eau potable (Près de 300 000 habitants du Gard alimentés ou sécurisés par le RHR)

Enjeux milieux (Le RHR, avec la ressource Rhône, soulage les principales masses d'eau du Sud Gard)

• **Les perspectives du RHR dans le Gard**

Le Réseau Hydraulique Régional actuel (Une forte érosion de l'utilisation des réseaux agricoles constatée sur les 20 dernières années : évolution du débit souscrit -25% en 20 ans)

L'artificialisation des sols

Un taux d'utilisation des réseaux variable selon les secteurs

2016-2017 : deux années de sécheresse exceptionnelle

Une pluviométrie exceptionnellement faible... entraînant une consommation agricole intense... avec un prélèvement Rhône record

Le Changement climatique, c'est maintenant !

A l'horizon 2050-60 :

- Augmentation possible des températures moyennes de l'ordre de +1,4°C à 3°C
- Une évolution incertaine des précipitations sur l'année ; plutôt une baisse des précipitations en été de l'ordre de 16% à 23% en moyenne (*source Explore 2070*)

Les demandes de nouveaux réseaux

- **Conseil à l'irrigation – Maitrise de la qualité de l'eau distribuée**
- **Penser autrement l'aménagement local**

----- **Fin du Power-point (18h24)**

Questions/Réponses :

Philippe **GRAS**, Président : Quel est le coût moyen en termes d'investissement par hectare de terre agricole ?

Rép :

- entre 5 000-7 000 €/hectare – si près de la source
- entre 10 000-15 000 €/hectare – si éloigné de la source

Pascal **LABURTHER**, Directeur : **Avez-vous des données SIG ?**

Rép : Bien sûr. Voir avec l'Agence d'urbanisme, sinon on conventionne avec le Syndicat mixte.

Pierre **GAFFARD-LAMBON**, membre du Bureau : Soulève le problème de la zone du nord-sommiérois, actuellement en saturation.

Philippe **GRAS**, Président : **Qu'en est-il de la pérennité de la ressource, le Rhône ?**

Rép : Le Rhône est aujourd'hui un fleuve qui est relativement puissant.

A la suite du changement climatique, c'est le débit estival qui pourrait être à la baisse (prévision : -30%)
Si cela est le cas, en 2070 on aura des situations un peu plus inquiétantes mais plus pour les centrales nucléaires que pour l'agriculture.

Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 PLU de la commune de CODOGNAN

RAPPORTEUR : Philippe GRAS, Président

Descriptif du projet :

La modification simplifiée consiste à :

- Réduire un emplacement réservé situé en zone 2AU (ERn°1) pour permettre la réalisation d'une opération de logements nommée « les Berges du Canal ».
- Corriger une erreur matérielle sur les plans relatifs aux aléas d'inondation suite à l'approbation du PPRi du bassin versant du Rhony le 17 juillet 2017 et l'arrêté de mise à jour du PLU avec celui-ci du 25/09/2017.
- Rendre possible l'extension de constructions à usage d'habitation existantes au sein de la zone 2AUe, en modifiant la rédaction de l'article 2 du règlement de la zone.

OBSERVATIONS

2 Ces modifications ne sont pas de nature à modifier substantiellement le contenu du PLU et ne porte pas atteinte aux orientations du PADD.

Aucune incompatibilité avec les dispositions du SCoT n'a été relevée.

Le **BUREAU DU SYNDICAT MIXTE**, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 10 (dont 0 pouvoir)

Monsieur Philippe GRAS, maire de Codognan ne prend pas part au vote

Pour : 10....

Contre :0.....

Abstention :0.....

- ✓ De porter un avis favorable sur le principe de la compatibilité avec les orientations du S.CO.T du Sud Gard pour l'objet de cette modification simplifiée numéro 1 du Plan Local d'Urbanisme de CODOGNAN.
- ✓ De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

Avis sur la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de LA ROUVIERE

3 **RAPPORTEUR** : Philippe GRAS, Président

La commune de La Rouvière sollicite, par une transmission du dossier reçu le 12 janvier 2018, l'avis du Syndicat Mixte du SCoT du Sud du Gard sur son projet de modification n°1 du PLU.

La commune est incluse dans le périmètre de la Communauté d'Agglomération Nîmes-Métropole depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle dispose d'un PLU approuvé en février 2014, qui avait fait l'objet d'un

avis favorable du Syndicat mixte du SCoT.

Ce projet de modification n°1 a fait l'objet d'un avis favorable du Bureau du SCoT par délibération du 20 novembre 2017. Il est soumis une seconde fois pour avis au SCoT, suite à l'ajout d'une Orientation d'Aménagement et de programmation au dossier de modification.

Descriptif du projet :

La modification simplifiée consiste à transférer **une partie de la zone IIAUE** du PLU en zone UE du PLU pour permettre l'installation d'une activité économique.

Les parcelles reclassées en zone UE représentent une surface de **1,79 ha**. Elles sont situées le long de la RD22 à la sortie du village de la Rouvière en direction de l'échangeur de la RN106 (route de La Calmette).

OBSERVATIONS

Pour rappel, les observations techniques formulées pour le bureau syndical du 20 novembre :

Situé en entrée de village au paysage relativement disparate, il est recommandé de porter une attention particulière au traitement paysager le long de la RD22, ainsi qu'aux conditions d'accès et de visibilité sur la RD22 (en lien avec le Conseil Départemental du Gard).

L'intégration de l'OAP permet de mieux intégrer les questions d'insertion et de qualité paysagères ainsi que l'enjeu d'organisation des accès sur la route départementale en entrée de village.

Aucune incompatibilité majeure avec les dispositions du SCoT n'a été relevée.

Le **BUREAU DU SYNDICAT MIXTE**, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : 10 (dont 0 pouvoir)

Monsieur Philippe GRAS, maire de Codognan ne prend pas part au vote

Pour : 10.....

Contre :0.....

Abstention :0.....

✓ De porter un avis favorable sur le principe de la compatibilité avec les orientations du S.CO.T du Sud Gard pour l'objet de cette modification simplifiée numéro 1 du Plan Local d'Urbanisme de LA ROUVIERE.

✓ De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

Avis sur le projet arrêté du SCOT du Pic Saint-Loup – Haute Vallée de l'Hérault

RAPPORTEUR : Elsa ACHARD, Chargée d'étude planification urbaine

Présentation d'un power-point

4 **La Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup sollicite, par une transmission du dossier reçu le 22 janvier 2018, l'avis du SCoT du Sud du Gard sur son projet de SCoT arrêté.**

Le territoire est composé de 36 communes et couvre un EPCI. Situé à l'ouest du département de l'Hérault et au Nord de la métropole montpelliéraine, il regroupe près de 47 600 habitants en 2016 sur un territoire de 57 km².

OBSERVATIONS TECHNIQUES :

La proximité du bassin de vie de Sommières a été prise en compte dans le cadre du diagnostic.
Ce projet de SCoT a la particularité de disposer d'un schéma territorial photovoltaïque en annexe.

Pas d'incohérence avec le SCoT du Sud du Gard.

Proposition d'avis FAVORABLE

Présentation pour approbation du Compte de gestion 2017

RAPPORTEUR : Jean-François LAURENT, membre du Bureau et Vice-président du Syndicat mixte

5 Les résultats du compte de gestion préparé par Monsieur le Receveur syndical sont conformes en tous points à ceux du compte administratif, en conséquence il sera proposé à l'assemblée délibérante de constater la conformité du compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur.

Proposition d'avis FAVORABLE

Présentation pour approbation du Compte administratif 2017

RAPPORTEUR : Jean-François LAURENT, membre du Bureau et Vice-président du Syndicat mixte - Pascal LABURTHER, Directeur

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou déficit	Recettes ou excédents	Dépense ou déficit	Recette ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés (2016)		309 629,80 €		0,00 €		309 629,80 €
Opération de l'exercice (2017)	306 970,59 €	386 847,21 €	121 505,80 €	89 007,49 €	428 476,39 €	475 854,70 €
<i>Solde des opérations de l'exercice 2017</i>		+ 79 876,62 €		- 32 498,31 €		+ 47 378,31 €
TOTAUX	306 970,59 €	696 477,01 €	121 505,80 €	89 007,49 €	428 476,39 €	785 484,50 €
RAR						
Résultat de clôture		389 506,42 €		- 32 498,31 €		357 008,11 €

Il reste des chiffres à vérifier (mais ceci sera présenté plus en détail lors du Conseil syndical qui suivra)

Proposition d'avis FAVORABLE

Affectation des résultats de l'exercice 2017

RAPPORTEUR : Jean-François LAURENT, membre du Bureau et Vice-président du Syndicat mixte

7

Voté le :	
Résultat de fonctionnement 2017	
A - Résultat de l'exercice précédé du signe +(excédent) ou -(déficit)	+ 79 876,62 €
B - Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif 2017, précédé du signe +(excédent) ou -(déficit)	+ 309 629,80 €
C - Résultat à affecter =A+B (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 389 506,42 €
D - Solde d'exécution d'investissement 2017 (précédé de + ou -) D001(besoin de financt)	- 32 498,31 €
Résultat antérieur reporté ligne 001 du compte administratif 2017	0,00 €
E - Résultat cumulé d'investissement à reporter ligne 001 du budget 2018	- 32 498,31 €
F - A déduire « Restes A Réaliser » dépenses d'investissement 2017 (4)	0,00 €
G - Excédent ou déficit de financement (déduction des RAR)	- 32 498,31 €
AFFECTATION RESULTAT	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G=au minimum, couverture du besoin de financement (si G est négatif)	+32 498,31 €
2) H - Report en fonctionnement R002 (2)	+ 357 008,11 €
3) I - EXCEDENT REPORTE R001 (5)	

Proposition d'avis FAVORABLE

Proposition du Budget primitif pour l'année 2018

RAPPORTEUR : Jean-François LAURENT, membre du Bureau et Vice-président du Syndicat mixte
– Pascal LABURTHER, Directeur

BUDGET PRINCIPAL (M 14)		
	Dépenses (€)	Recettes (€)
Section d'investissement	157 755,01 €	157 755,01 €
Section de fonctionnement	748 167,11 €	748 167,11 €
<u>Total</u>	905 922,12 €	905 922,12 €

Pascal LABURTHER explique que certains chiffres ont été « gonflés » dans les dépenses pour l'achat de mobilier causé par notre futur déménagement, dans les dépenses à venir pour la communication liée à notre futur SCOT, le tribunal administratif à saisir lors de son l'arrêt, etc...

Proposition d'avis FAVORABLE

9	<p><u>Adoption de l'enveloppe des indemnités pour les agents</u> <i>(pas utile de délibérer car fait lors de l'approbation du RIFSEEP)</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Supprimé de l'ordre du jour</i></p>
10	<p><u>Création d'un poste d'Adjoint administratif territorial Principal de 1^{ère} classe</u></p> <p><u>RAPPORTEUR</u> : Philippe GRAS, Président</p> <p>Le Centre de gestion du Gard nous a informé sur la situation individuelle de carrière d'un agent, qui de par son ancienneté et son échelon dans son grade actuel (Adjoint administratif territorial PRINCIPAL de 2^{ème} classe), le rend promouvable au grade d'Adjoint administratif territorial PRINCIPAL de 1^{ère} classe. (pour information : l'agent ne changera pas de catégorie – toujours en catégorie C)</p> <p>La marche à suivre dans ce cas est de soumettre un tableau annuel des agents promouvable dans le grade à la Commission Administrative Paritaire du Centre de gestion du Gard ; ce qui a été fait.</p> <p>La CAP a rendu un avis favorable lors de la séance qui s'est tenue le 30 janvier 2018.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Afin de nommer l'agent dans ce nouveau grade, il est nécessaire de créer le poste car il n'existe pas à ce jour dans le tableau des effectifs. Ceci devra faire l'objet d'une délibération lors de notre prochain Conseil syndical. L'agent sera ensuite nommé par arrêté. - De par cette évolution de carrière, les crédits nécessaires liés au grade devront être prévus au Budget. <p><u>Proposition d'avis FAVORABLE</u></p>
QD	<p><u>Questions diverses</u></p> <p><u>RAPPORTEUR</u> : Philippe GRAS, Président</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déménagement du siège du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard - Proposition de Nîmes métropole en tant que locataires – au : 1 rue du Colisée à Nîmes (acceptation si toutes les conditions que nous demandons sont acceptées) - Proposition du Château d'Aubord faite par Monsieur Brundu (refus car moins « pratique » d'un point de vue technique, qu'à NM et trop loin du lieu d'habitation des agents du Syndicat mixte)

LA SÉANCE EST LEVEE à 19h18

**Le Président du Syndicat Mixte
du S.C.O.T. du Sud Gard**

Philippe GRAS

